

Les lâchers de vitesse 2020 pour le Centre et le « Charleroi » du samedi

A son corps défendant, la colombophilie entretient souvent le paradoxe, les exemples l'attestant foisonnent.

En temps normal, un lâcher colombophile résulte de réflexions consensuelles entachées fréquemment de discussions enflammées. Et ce, pour la simple raison que, si toute « ouverture collective de paniers » concrétise un sujet de convoitise, elle peut tout autant s'avérer un motif de déception. Surtout quand l'accord forgé, à l'amiable, à l'arraché ou imposé, ne répond pas aux aspirations sportives. La réalité de terrain est sans appel, qu'on se le répète ! La colombophilie compose, à son grand regret, avec l'affligeant privilège de ne pas placer au départ toutes les colonies sur la même ligne, la disparité géographique constituant un lourd handicap à surmonter.

Un lâcher en vitesse est davantage sensible et délicat à gérer pour la simple raison que les distances proposées par cette spécificité n'autorisent aucun écart avec la ligne de vol théorique, d'autant plus par vent soufflant et portant. Se résumant en un « puzzle » de rayons d'ententes, ledit lâcher véhicule parfois la contradiction. Ainsi et à titre d'exemple, quand des propositions de jeu commun ne se réalisent pas, l'examen des zones concernées perturbe souvent car il est alors permis de dénombrer de mêmes localités acceptées par les différentes composantes du lâcher.

La colombophilie engendrerait-elle des luttes entre alliés de principe ? Poser la question... c'est y répondre. Néanmoins, cette interrogation mérite d'être approfondie car, en diverses contrées, des éléments extérieurs (les frontières linguistique et hexagonale par exemple) constituent un frein...

Un préambule historique avant tout !

Réservé au Centre et au « Pays de Charleroi » jouant exclusivement le samedi, le présent dossier aborde deux régions aux passés diantrement distincts. Tant leurs parcours respectifs à ce jour montrent que ces deux contrées ont composé - et se trouvent toujours dans l'obligation de le faire - avec une concurrence notoire comme l'atteste la première carte réalisée.

Si le Centre hennuyer du point de vue géographique recense les communes d'Anderlues, de Binche, de Braine-le-Comte, de Chapelle-lez-Herlaimont, d'Ecaussines, d'Estinnes, de La Louvière, de Le Roeulx, de Manage, de Merbes-le Château, de Morlanwelz, de Seneffe et de Soignies, le Centre colombophile est toutefois plus restreint en superficie. Il s'est signalé, ces dernières années, par une stabilité structurelle. De son côté, le « Pays de Charleroi » s'avère par contre une terre



d'effervescence colombophile. La dernière trêve hivernale, prolongée par le Covid-19 non invité, a confirmé la tradition en secouant le landernau carolorégien. Tant elle fut émaillée de dissonances, de discussions enflammées remettant en cause les décisions prises. Mais il faut s'en faire une raison, la vérité d'hier à Charleroi, n'est pas nécessairement celle d'aujourd'hui et ne sera vraisemblablement pas celle de demain. Les discussions, portant généralement sur l'admission de localités ou plus précisément de colonies, ont à coup sûr « réchauffé » la trêve à un point tel que les dates fatidiques de remises de documents à la fédération ont été parfois largement dépassées. Des décisions last minutes caractérisent souvent le « Pays Noir ».

Un rappel pour comprendre. *En 2018*, sous le couvert d'expérimentations, des rapprochements ont été décidés en assemblée générale et menés à terme pendant la saison entière. Ainsi, le Centre et l'aile gauche de Charleroi proposant en temps normal deux lâchers le samedi, ont programmé de concert six Melun à intervalle régulier. Ces six vols se sont entre autres soldés par des répartitions équilibrées de prix reconnues par beaucoup d'intervenants. La période expérimentale de fiançailles ne fut toutefois qu'une météorite. *Douze mois plus tard*, suite à la volonté des instances provinciales de réaliser un « Grand Charleroi » unifié et au décret imposé de jouer exclusivement le samedi, les fiancés de la saison 2018 ont vu leurs regards respectifs se détourner. Le Centre devenait spectateur pour la bonne raison qu'au terme d'un laborieux consensus forgé, quatre expérimentaux avec lâcher unique, en l'occurrence deux Melun et deux Sens, ont cette fois été repris à l'itinéraire et exclusivement réservés aux ailes du « Pays de Charleroi ». Et pourtant, le Centre délaissé... et la région de Charleroi ont continué à former le « Grand Club de demi-fond Centre-Charleroi » reprenant des étapes aux kilométrages un peu plus élevés que ceux de Melun et Sens.

2020, si le Covid-19 l'autorise, salue une nouvelle redistribution des cartes. Explications !

Le lâcher Centre-Charleroi 2012

Du déjà vu parsemé d'inédit !

Fait inédit et significatif de la saison pour l'instant en stand-by, le Centre et Charleroi 2012, version 2020, ont décidé d'effectuer, pour les étapes de vitesse, un lâcher commun le samedi. Ce dernier entre en concurrence directe avec celui de « Solre-sur-Sambre, Froidchapelle, Thirimont, Forges », l'innovation 2020 en terre carolorégienne développée par la suite.

Le Centre.

Entourage sportif. Ancienne région charbonnière de tradition carnavalesque, le Centre colombophile recense une seule entente, celle de « L'Entente des V », qui, par son implantation, concurrence l'aile droite du « Renouveau » montois, le Brabant wallon en partie et les désormais trois ententes de Charleroi (« Charleroi 2012 » ; la nouveauté « Solre-sur-Sambre, Froidchapelle, Thirimont, Forges » et dans une moindre mesure l'« Entente des VIII » suite à son retour au dimanche).

Ossature. « L'Entente des V » n'enregistre aucune modification structurelle. Ainsi, pour la troisième année consécutive, Marche-lez-Ecaussines renonce à son précédent statut d'électron libre pour rester partie prenante du groupement. Ce dernier se compose donc à nouveau du « Progrès », d'Estinnes (fusion d'Estinnes-au-Val et d'Estinnes-au-Mont), de l'« Indépendante » et la « Tourterelle », de Givry (section de l'entité frontalière de Quévy), de l'« Hironnelle » de La



Bouverie (bourgade de l'entité de Frameries) et de l'« **Union** », de **Marche-lez-Ecaussines** (un des trois villages formant Ecaussines).

Prudence toujours de mise. Consciente de la précarité des équilibres sportifs en Hainaut oriental, l'« **Entente des V** », en 2020, ne touche pas à sa zone de participation, de longueur et largeur assez similaires, construite sur la profondeur en présentant néanmoins un pourtour relativement sinueux. Y toucher aurait eu pour conséquence de devoir se résigner à appliquer la dernière version de l'article 37 du règlement sportif de l'EPR. Ce qu'en principe elle ne souhaite pas faire...

Quatre au centre et une à l'ouest. Troisième commune belge « à prendre » en venant de France, La Bouverie est implantée on ne peut plus sur l'aile gauche du rayon pendant que les deux sociétés de Givry (théorique point d'entrée sur le sol belge), celle d'Estinnes et celle de Marche-lez-Ecaussines relèvent quasi, toutes les quatre, d'un même axe central.

Principes. Les cinq sociétés sont autorisées à organiser des doublages locaux facultatifs avec un rayon commun, en l'occurrence celui du général. La libre circulation des colombophiles au sein de l'entente est autorisée au même titre que la constatation électronique. Ainsi, tout amateur a le loisir de choisir le bureau qu'il souhaite fréquenter, y joue le général en premier et éventuellement le doublage organisé. Les colonies hors zone ne sont pas admises à engager des pigeons. Une exception existe cependant : les amateurs du rayon de demi-fond peuvent aligner en vitesse leurs volatiles comme supplémentaires. Un même tarif est d'application dans toute l'entente. En cas de retour suite à de mauvaises conditions climatiques, les pigeons pourront être lâchés à la distance minimum de Soissons et nulle part ailleurs. Si dans la « *Cité du Vase* » le lâcher ne peut être effectué, le convoyeur rentre dans les locaux où la remise des pigeons aux amateurs se fera.

Charleroi

Pour s'imprégner au mieux de la cause colombophile carolorégienne, il est vital de maîtriser à bon escient un code. Un code certes non secret. En fait, il s'avère nécessaire, en tout premier lieu, de savoir que treize sociétés, en 2019, étaient opérationnelles sur les deux ailes du « Pays de Charleroi », et ce si l'on excepte les émigrées, de force ou non, en Brabant wallon que sont Pont-à-Celles et Frasnes-lez-Gosselies. Ensuite, il faut encore savoir que, parmi ces treize sociétés, cinq, dans la pratique, disposent d'une « identité » double. En effet, comme des sociétés ont tout bonnement changé de local, la terminologie ancienne est parfois conservée pour ne pas perturber outre mesure, Ainsi, Bouffioulx est... Châtelet, Châtelineau... Farciennes, Courcelles... Trazegnies, Erquelinnes... Solre-sur-Sambre, Fleurus... Gilly et Virelles... Forges,

Le simple fait de garder l'ancienne terminologie exerce-t-il un réel impact ? C'est notamment le cas si les zones de participation 2020 ne sont pas calculées à partir des locaux opérationnels en 2020... Un exemple significatif et représentatif à ce sujet a été évoqué dans le deuxième dossier présenté (lâcher de l'aile gauche aithoise).

Le présent document ne reprend que des appellations correspondant à la réalité de terrain.

Cas de force majeure. Si en 2019, « **Charleroi 2012** » recensait quatre sociétés. Douze mois plus tard, ce n'est plus le cas car le contingent organisationnel a diminué de moitié pour diverses raisons. En premier lieu, Anderlues s'est retiré des tablettes fédérales. Ensuite, Solre-sur-Sambre, volant les courts points de par son statut de commune limitrophe à « L'Hexagone », a changé d'air en adhérant à la nouvelle entente carolorégienne, développée ci-dessous, ne rassemblant pour ainsi que



des sociétés frontalières. Ainsi « *Charleroi 2012* » repose en 2020 désormais sur les épaules de Trazegnies et de Mont-Sainte-Aldegonde.

Principes. La libre circulation des amateurs est garantie au sein de l'entente avec obligation de passer par le concours général avant de jouer les doublages autorisés gratuits (local de Trazegnies, local de Mont-Sainte-Aldegonde). Plus de doublages pigeonneaux en 2020. Tous les entraînements se feront en semaine. Les constatations électroniques sont autorisées pour tous les concours et un même tarif respecté. En cas de retour par route, les pigeons seront distribués dans les locaux.

La zone de participation 2020 est modifiée par rapport à 2019. Les communes n'ayant plus d'amateur colombophile sont considérées comme communes blanches. Toutes les communes partielles non reprises dans la zone de participation sont refusées. (Pour rappel et de source nationale, la région ne compte que Thiméon comme commune blanche officielle suite à la demande écrite introduite.) Chaque société prend trois communes partielles dans les quatre points cardinaux. Les zones de participation des sociétés de Solre-Sur-Sambre et d'Anderlues sont identiques à 2019 et restent acquises à « Charleroi 2012 ». Aucun pigeon hors de la zone de participation ne pourra être engagé.

Modifications. La comparaison des rayons 2019 et 2020 montre effectivement que le second n'est pas la reconduction du premier. En effet, le document relatif à 2020, remis à la fédération, signé et daté du 26 décembre dernier, annonce des ajouts de localités, mais laisse aussi percevoir de plausibles « oublis ? ». Explications.

En effet, les communes de Frasnes-lez-Gosselies, Maurage, Saint-Amand, Strépy-Bracquegnies et Villers-Perwin (quelques « grosses » colonies y sont implantées) sont reprises en 2020, agrandissent de ce fait le pourtour du rayon. Un pourtour désormais parsemé de quelques enclaves territoriales causées notamment, à titre d'exemple explicatif, entre autres par Givry, Heppignies et Charleroi non cités sur le document. Un oubli administratif ? Ou non ? Cependant, se référant au libellé « *Charleroi 2012* », Coulon Futé reprend de sa propre initiative Charleroi dans ledit pourtour.

Le rayon

Pourtour en rouge (56 localités) : Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, Eugies, Pâturages, Quaregnon, Jemappes, Mons, Maisières, Casteau, Neufvilles, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Horrues, Steenkerque, Rebecq-Rognon, Quenast, Hennuyères, Virginal-Samme, Ittre, Haut-Ittre, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Baulers, Thines, Houtain-le-Val, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet, Saint-Amand, Wangenies, Wayaux, Gosselies, Ransart, Gilly, Montignies-sur-Sambre, Charleroi, Dampremy, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Marbaix-la-Tour, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure, Berzée, Thuillies, Clermont, Strée, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries, Bersillies-l'Abbaye, Solre-sur-Sambre, Erquelines, Grand-Reng, Rouveroy, **Givry**, Havay, Goegnies-Chaussée.

La liste complète (171 localités) : Anderlues, Arquennes, Asquillies, Aulnois, Baulers, Bellecourt, Bersillies-l'Abbaye, Berzée, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Binche, Blaregnies, Bois-d'Haine, Bornival, Bougnies, Boussoit, Bray, Braine-le-Comte, Buvrines, Buzet, Carnières, Casteau, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Cibly, Clermont, Cour-sur-Heure, Courcelles, Croix-lez-Rouveroy, Dampremy, Donstiennes, Ecaussines-d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Epinois, Erquelines, Estinnes-au-Mont, **Estinnes-au-Val**, Eugies, Familleureux, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Forchies-



la-Marche, Frameries, Frasnes-lez-Gosselies, Genly, Gilly, **Givry**, Godarville, Goegnies-Chaussée, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Gozée, Grand-Reng, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Ham-sur-Heure, Hantes-Wihéries, Harmignies, Harveng, Haulchin, Havay, Haut-Ittre, Havay, Havré, Hennuyères, Henripont, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Houtain-le-Val, Ittre, Jemappes, Jumet, La Buissière, **La Bouverie**, La Hestre, La Louvière, Landelies, Le Roeulx, Leernes, Leers et Fosteau, Leval-Trahegnies, Liberchies, Lobbes, Lodelinsart, Luttre, Maisières, Manage, **Marche-lez-Ecaussines**, Marbaix-la-Tour, Marchienne-au-Pont, Maurage, Mellet, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Mesvin, Mignault, Monceau-sur-Sambre, Mons, Monstreux, **Mont-Sainte-Aldegonde**, Mont-Sainte-Geneviève, Montignies-le-Tilleul, Montignies-Saint-Christophe, Montignies-sur-Sambre, Morlanwelz-Mariemont, Naast, Neufvilles, Nivelles, Noirchain, Nouvelles, Obaix, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Pâturages, Peissant, Péronnes-lez-Binche, Petit-Roeulx-lez-Braine, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Piéton, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quenast, Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit, Ragnies, Ransart, Rebecq-Rognon, Ressaix, Rêves, Ronquières, Rouveroy, Roux, Saint-Amand, Saint-Symphorien, Saint-Vaast, Sars-la-Bruyère, Sars-la-Buissière, Seneffe, Soignies, Solre-sur-Sambre, Spiennes, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies, Souvret, Strée, Stépy-Bracquegnies, Thieu, Thieusies, Thiméon, Thines, Thirimont, Thuillies, Thuin, **Trazegnies**, Trivières, Vellereille-le-Sec, Vellereille-lez-Brayeux, Viesville, Ville-sur-Haine, Villers-Perwin, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme, Wangenies, Waudrez, Wayaux.

Les rayons des deux ententes

• « Entente des V (Centre) »

Pourtour en bleu (44 localités) : Aulnois, Blaregnies, Sars-la-Bruyère, Eugies, Pâturages, Quaregnon, Jemappes, Mons, Maisières, Casteau, Neufvilles, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Horrues, Steenkerque, Rebecq-Rognon, Quenast, Hennuyères, Virginal-Samme, Ittre, Haut-Ittre, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Baulers, Thines, Houtain-le-Val, Rêves, Luttre, Viesville, Courcelles, Trazegnies, Chapelle-lez-Herlaimont, Carnières, Mont-Sainte-Aldegonde, Anderlues, Mont-Sainte-Geneviève, Sars-la-Buissière, Labuissière, Solre-sur-Sambre, Erquelines, Grand-Reng, Rouveroy, **Givry**, Havay, Goegnies-Chaussée, Quévy-le-Grand.

La liste complète (120 localités) : Anderlues, Arquennes, Asquillies, Aulnois, Baulers, Bienne-lez-Happart, Binche, Blaregnies, Bois-d'Haine, Bornival, Bougnies, Boussoit, Bray, Braine-le-Comte, Buvrines, Buzet, Carnières, Casteau, Chapelle-lez-Herlaimont, Chaussée-Notre-Dame-Louvignies, Cibly, Courcelles, Croix-lez-Rouveroy, Ecaussines-d'Enghien, Ecaussines-Lalaing, Epinois, Erquelines, Estinnes-au-Mont, **Estinnes-au-Val**, Eugies, Familleux, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Feluy, Frameries, Genly, **Givry**, Godarville, Goegnies-Chaussée, Gouy-lez-Piéton, Grand-Reng, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Harveng, Haulchin, Haut-Ittre, Havay, Havré, Hennuyères, Henripont, Horrues, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Houtain-le-Val, Ittre, Jemappes, **La Bouverie**, La Hestre, La Louvière, Labuissière, Le Roeulx, Leval-Trahegnies, Luttre, Maisières, **Marche-lez-Ecaussines**, Manage, Maurage, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Mesvin, Mignault, Mons, Monstreux, Mont-Sainte-Aldegonde, Mont-Sainte-Geneviève, Morlanwelz-Mariemont, Naast, Neufvilles, Nivelles, Noirchain, Nouvelles, Obaix, Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, Pâturages, Peissant, Péronnes-lez-Binche, Petit-Roeulx-lez-Braine, Petit-Roeulx-lez-Nivelles, Pont-à-Celles, Quaregnon, Quenast, Quévy-le-Grand, Quévy-le-Petit, Rebecq-



Rognon, Ressaix, Rêves, Ronquières, Rouveroy, Saint-Symphorien, Saint-Vaast, Sars-la-Bruyère, Sars-la-Buissière, Seneffe, Soignies, Solre-sur-Sambre, Spiennes, Steenkerque, Strépy-Bracquegnies, Thieu, Thieusies, Thines, Trazegnies, Trivières, Vellereille-le-Sec, Vellereille-lez-Brayeux, Viesville, Ville-sur-Haine, Villers-Saint-Ghislain, Virginal-Samme, Waudrez.

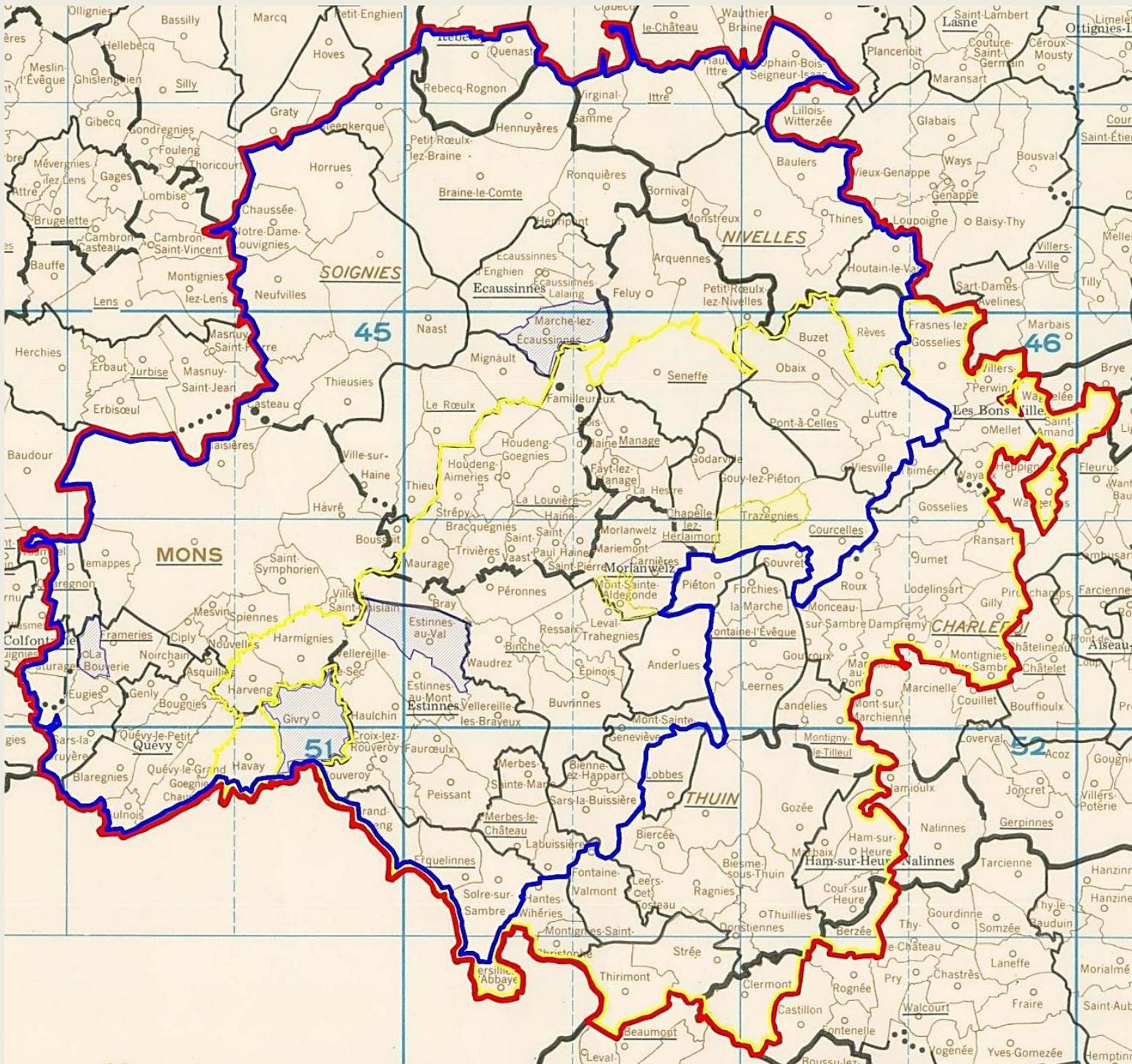
• « **Charleroi 2012** »

Pourtour en jaune (47 localités) : Bersillies-l'Abbaye, Solre-sur-Sambre, Erquelinnes, Grand-Reng, Rouveroy, Croix-lez-Rouveroy, Haulchin, Vellereille-le-Sec, Harmignies, Harveng, Havay, Estinnes-au-Val, Bray, Maurage, Strépy-Bracquegnies, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Familleureux, Manage, Seneffe, Obaix, Buzet, Luttre, Frasnes-lez-Gosselies, Villers-Perwin, Mellet, Saint-Amand, Wangenies, Wayaux, Gosselies, Ransart, Gilly, Montignies-sur-Sambre, Charleroi, Dampremy, Marchienne-au-Pont, Montignies-le-Tilleul, Marbaix-la-Tour, Ham-sur-Heure, Cour-sur-Heure, Berzée, Thuillies, Clermont, Strée, Thirimont, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries.

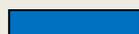
La liste complète (106 localités) : Anderlues, Bellecourt, Bersillies-l'Abbaye, Berzée, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Binche, Bois-d'Haine, Bray, Buvrines, Buzet, Carnières, Chapelle-lez-Herlaimont, Charleroi, Clermont, Cour-sur-Heure, Courcelles, Croix-lez-Rouveroy, Dampremy, Donstiennes, Epinois, Erquelinnes, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Familleureux, Fauroeux, Fayt-lez-Manage, Fontaine-l'Evêque, Fontaine-Valmont, Forchies-la-Marche, Frasnes-lez-Gosselies, Gilly, Godarville, Gosselies, Goutroux, Gouy-lez-Piéton, Gozée, Grand-Reng, Haine-Saint-Paul, Haine-Saint-Pierre, Ham-sur-Heure, Hantes-Wihéries, Harmignies, Harveng, Haulchin, Havay, Houdeng-Aimeries, Houdeng-Goegnies, Jumet, La Hestre, La Louvière, Labuissière, Landelies, Leernes, Leers et Fosteau, Leval-Trazegnies, Liberchies, Lobbes, Lodelinsart, Luttre, Manage, Marbaix-la-Tour, Marchienne-au-Pont, Maurage, Mellet, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Monceau-sur-Sambre, **Mont-Sainte-Aldegonde**, Mont-Sainte-Geneviève, Montignies-le-Tilleul, Montignies-Saint-Christophe, Montignies-sur-Sambre, Morlanwez-Mariemont, Obaix, Peissant, Péronnes-lez-Binche, Piéton, Pont-à-Celles, Ragnies, Ransart, Ressaix, Rouveroy, Roux, Saint-Amand, Saint-Vaast, Sars-la-Buissière, Seneffe, Solre-sur-Sambre, Souvret, Strée, Strépy-Bracquegnies, Thiméon, Thirimont, Thuillies, Thuin, **Trazegnies**, Trivières, Vellereille-le-Sec, Vellereille-lez-Brayeux, Viesville, Villers-Perwin, Wangenies, Waudrez, Wayaux.



La carte 2020



Légende

-  *Lâcher le Centre et le « Charleroi » du samedi*
-  *Pourtour « Entente des V » (Centre)*
-  *Pourtour « Charleroi 2012 »*



Le lâcher Solre-sur-Sambre – Froichapelle- Thirimont - Forges

Sans nul doute, l' « *Entente des Frontaliers* » représente l'innovation 2020 en terre carolorégienne. Les quatre sociétés de Solre-sur-Sambre, Froichapelle, Thirimont et Forges la composent. En 2019, elles étaient certes opérationnelles, mais sur des fronts totalement différents. Ainsi, Solre-sur-Sambre faisait partie de « *Charleroi 2012* », Froichapelle, Thirimont et Forges de l'« *Entente des VIII* ».

Ces quatre sociétés précitées ont des points communs :

- *En tout premier*, comme le laisse entendre le libellé choisi pour désigner leur entente, elle volaient en 2019 les plus courts points dans leurs précédents groupements respectifs. Solre-sur-Sambre et Thirimont sont effectivement des localités limitrophes à la France. Forges est pour ainsi dire un point d'entrée sur le territoire belge. Seul, Froichapelle dispose d'un certain recul par rapport à la frontière. Comme l'illustre la carte ci-après, l'implantation géographique étalée de ces quatre sociétés implique en 2020 une zone de participation nettement plus étroite que profonde. Cette dernière (qui empiète sur le Namurois) doit composer avec les dernières réglementations sportives en cours car le regroupement constitué répond au statut d'une nouvelle entente. (*Pour rappel, certains articles du règlement sportif autorisent des applications différentes selon qu'ils portent sur une ancienne ou une nouvelle entente*).
- *Ensuite*, les quatre sociétés ont toutes opté pour le samedi tout en souhaitant réduire au maximum la distance entre les courts et longs points de leur nouvelle entente.

La localisation des Frontaliers dans le lâcher global du samedi de la région de Centre-Charleroi et la situation géographique particulière de chaque société ont amené les membres du comité de l'EPR à décider de leur octroyer un lâcher seul, toujours organisé en dernier lieu, sur toutes les étapes reprises à l'itinéraire.

Le rayon

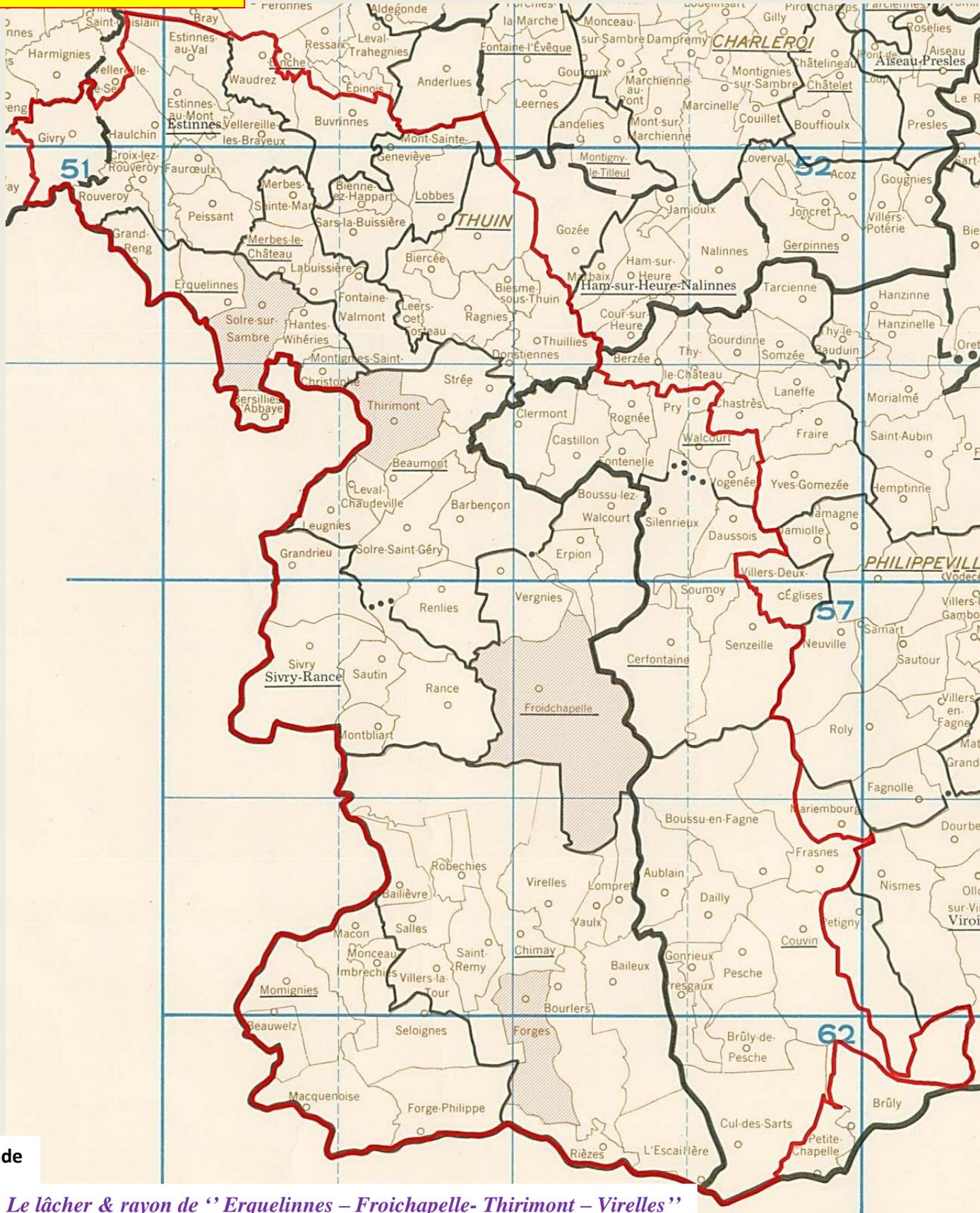
Pourtour (41 localités) : L'Escaillère, Rièzes, Forge-Philippe, Macquenoise, Beauwelz, Momignies, Macon, Bailièvre, Salles, Chimay, Montbliart, Sivry, Grandrieu, Leugnies, **Thirimont**, Montignies-Saint-Christophe, Hantes-Wihéries, **Solre-sur-Sambre**, Bersillies-l'Abbaye, Erquelines, Grand-Reng, Rouveroy, Givry, Haulchin, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Waudrez, Buvrines, Mont-Sainte-Geneviève, Thuin, Thuillies, Rognée, Pry, Walcourt, Vogenée, Daussois, Soumoy, Senzeille, Frasnes, Couvin, Cul-des-Sarts.

La liste complète (92 localités) : Aublain, Baileux, Bailièvre, Barbençon, Beaumont, Beauwelz, Bersillies-l'Abbaye, Bienne-lez-Happart, Biercée, Biesme-sous-Thuin, Bourlers, Boussu-en-Fagne, Boussu-lez-Walcourt, Brûly-de-Pesche, Buvrines, Castillon, Cerfontaine, Chimay, Clermont, Couvin, Croix-lez-Rouveroy, Cul-des-Sarts, Dailly, Daussois, Donstiennes, Erpion, Erquelines, Estinnes-au-Mont, Estinnes-au-Val, Fauroeux, Fontaine-Valmont, Fontenelle, Forge-Philippe, **Forges**, Frasnes, **Froidchapelle**, Givry, Gonrieux, Grand-Reng, Grandrieu, Hantes-Wihéries, Haulchin, L'Escaillère, Labuissière, Leers-et-Fosteu, Leugnies, Leval-Chaudeville, Lobbes, Lompret, Macon, Macquenoise, Merbes-le-Château, Merbes-Sainte-Marie, Momignies, Monceau-



Imbrechies, Montbliart, Mont-Sainte-Geneviève, Montignies-Saint-Christophe, Peissant, Pesche, Presgaux, Pry, Ragnies, Rance, Renlies, Rièzes, Robechies, Rognée, Rouveroy, Saint-Rémy, Salles, Sars-la-Buissière, Sautin, Seloignes, Senzeille, Silenrieux, Sivry, Solre-Saint-Géry, **Solre-sur-Sambre**, Soumoy, Strée, **Thirimont**, Thuillies, Thuin, Vaux, Vellereille-les-Brayeux, Vergnies, Villers-la-Tour, Virelles, Vogenée, Walcourt, Waudrez,

La carte 2020



Légende

 *La lâcher & rayon de "Erquelinnes - Froichapelle - Thirimont - Virelles"*

